



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2026 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 166-2016

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le mardi 12 mai 2026, le conseil de la Municipalité d'Inverness a adopté le second projet de règlement numéro 241-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 166-2016.

Ce second projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement a pour objet de :

- Agrandir la zone résidentielle R-5 à même une partie de la zone R/C-2 afin de favoriser le développement résidentiel dans le périmètre urbain.
- Modifier la grille des spécifications afin d'autoriser les habitations multifamiliales (H5) dans la zone R-5, et ce, afin de répondre à la demande croissante en logements multilogements.
- Diversifier l'offre résidentielle sur le territoire municipal.

Une demande visant à ce que les dispositions du règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter peut provenir des personnes intéressées des zones visées R-5 et des zones contiguës, soit les zones R/C-2, R/C-3, I-3, R-4 et Rr-1.

➤ Voir plan de zonage en annexe.

Pour être valide, une demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet ainsi que la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau municipal situé au 1799, rue Dublin, au plus tard le jeudi 28 mai 2026;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone concernée ou, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21, par la majorité d'entre elles.



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1799, rue Dublin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Inverness, ce 20^e jour de mai 2026.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 20^e jour de mai 2026.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

ANNEXE – Plan de zonage

